



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**ARRÊTÉ DEP-2024-286 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT  
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE OPERATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE  
SPECIALITE : PODO ORTHESISTE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- **Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 25 août 1994 portant création du certificat d'aptitude professionnelle orthoprothésiste ;
- **Vu** l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle opérateur en appareillage orthopédique spécialité podo-orthésiste pour la session 2024 dans les académies de Créteil et Paris est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Marielle DUFAURE, professionnelle.

Vice-président :

Monsieur Alexandre MARINI enseignant.

Enseignantes :

Madame Marie-Agnès GATOUILLAT,  
Madame Caroline QUILLIET,

Professionnels :

Monsieur Jérôme PADUANO,  
Madame Adeline SANCHEZ.

**Article 2 :** La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024

Frédéric MULLER